

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 18837**

Intitulé

MASTER : MASTER Master Droit - mention Droit privé ou mention Droit public - spécialité Droit immobilier et de la construction finalité professionnelle

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Panthéon Assas - Paris 2, Ministère de l'Enseignement Supérieur	Le Président de l'Université Panthéon-Assas (Paris 2), Recteur de l'académie de Paris

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128g Droit fiscal ; Droit des affaires ; Droit pénal ; Droit de l'environnement ; Droit de la santé ; Droit de la sécurité et de la défense ; Droit du transport etc, 313 Finances, banque, assurances, immobilier

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le master Droit immobilier et de la construction forme des juristes spécialistes du droit immobilier maîtrisant des savoirs mais aussi le savoir-faire nécessaire à la vie professionnelle dans tous les domaines du droit immobilier (construction, urbanisme, montage d'opération, baux, copropriété, expertise, marchés).

Les titulaires du diplôme sont capables d'exercer tous les types d'activités juridiques nécessitant une véritable spécialisation dans le domaine de l'immobilier ou de l'urbanisme, notamment :

- Conseiller en matière de droit immobilier les personnes physiques ou morales.
- Gérer des contentieux.
- Rédiger des contrats en ce domaine.
- Assurer la gestion juridique de programmes immobiliers et d'ensembles immobiliers.
- Effectuer des transactions.
- Participer au montage de projets immobiliers (construction, réhabilitation).

Afin d'assurer l'ensemble de ces activités, le titulaire du Master Droit immobilier et de la construction est apte à mobiliser des connaissances approfondies sur l'ensemble des matières de droit immobilier et de la construction et à maîtriser un certain nombre d'outils. Il est capable de :

- maîtriser les différents outils de la gestion immobilière et patrimoniale en vue de conseiller efficacement dans tous les aspects des secteurs immobiliers et patrimoniaux ;
- maîtriser les outils du contentieux en droit immobilier et de la construction en vue de prévenir et d'assurer le suivi des contentieux dans le secteur immobilier ;
- maîtriser la rédaction de consultation et plaidoirie en droit immobilier et de la construction en vue d'assister juridiquement une entreprise, une collectivité ou un particulier ;
- maîtriser les différents outils en matière de construction et d'urbanisme en vue de participer au montage de projets immobiliers ;
- offrir une expertise complète d'une situation patrimoniale en vue de conseiller les actes juridiques appropriés ;
- analyser les implications fiscales d'une situation juridique ;
- analyser les principaux droits patrimoniaux et les prérogatives qui en découlent (propriété, bail, usufruit, servitudes, suretés) en vue de rédiger des contrats y compris ceux de la pratique notariale ;
- actualiser ses connaissances en matière de lois, règlements, jurisprudence et doctrine en vue de s'adapter aux évolutions de l'environnement juridique ;
- rechercher et réunir la documentation juridique en vue de procéder à une analyse complète des implications des textes règlementaires et législatifs.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel travaille dans le secteur de la construction, de l'urbanisme ou de l'immobilier.

Le titulaire du Master Droit immobilier et de la construction peut exercer au sein de :

- Cabinets d'avocats
- Etudes de notaires
- Collectivités territoriales
- Sociétés de promotions immobilières
- Compagnies d'assurances
- Entreprises privées ou publiques
- Bureaux d'études

Le diplômé peut assurer tous types d'emplois exigeant un haut niveau de connaissance dans le domaine du Droit de l'immobilier et de la construction, dans des fonctions d'organisation, de conseil, d'étude et de contrôle de droit.

- Avocat spécialisé dans le droit immobilier.
- Notaire spécialisé en droit immobilier.

- Juriste d'entreprise spécialisé en droit immobilier.
- Juriste de société de promotion immobilière ou de constructeurs.
- Collaborateur des collectivités territoriales en urbanisme.
- Gestionnaire de biens immobiliers.
- Conseil en assurance, construction.
- Responsable de portefeuilles copropriétés.
- Administrateur de biens.
- Gestionnaire de logements sociaux.
- Expert immobilier et foncier.
- Gérant et syndic d'immeubles.
- Promoteur immobilier (construction, réhabilitation).

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1903 : Défense et conseil juridique

K1901 : Aide et médiation judiciaire

C1503 : Management de projet immobilier

C1504 : Transaction immobilière

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Descriptif des composantes de la certification :

Le master se déroule sur 2 années d'études.

L'accès au master 1 est ouvert aux titulaires d'une licence en droit.

L'accès au master 2 Droit immobilier et de la construction est ouvert aux titulaires d'un master 1 droit à dominante publique ou privée.

L'accès au master 2 se fait sur dossier puis sur entretien.

La formation en master 1 est la suivante :

1er semestre :

UEF1 - 20 ECTS

3 matières obligatoires avec TD selon l'une des deux options suivantes :

Option 1 : Droit civil 1 (droit du crédit), Droit des affaires 1 (instruments de paiement et de crédit), Droit civil 3 (régimes matrimoniaux).

Option 2 : Droit civil 1 (droit du crédit), Droit des affaires 1 (instruments de paiement et de crédit), droit international privé 1.

UEC1 - 10 ECTS

Une matière obligatoire sans TD selon l'option suivie au titre de l'UEF1 :

Option 1 : Droit international privé 1.

Option 2 : Droit civil 3 (régimes matrimoniaux).

Options 1 et 2 : 3 matières sans TD parmi : Droit de la concurrence (interne et communautaire), Droit des assurances, Droit des transports terrestres et aériens, Droit de la protection sociale, Droit et économie bancaires, Droit pénal international, Grands systèmes de droit contemporain 1, Procédures civiles d'exécution.

Un enseignement obligatoire d'anglais.

2ème semestre :

UEF2 - 20 ECTS

2 matières obligatoires avec TD selon l'option suivie au 1er semestre:

Option 1 : Droit des affaires 2 (entreprises en difficultés), Droit civil 4 (successions et libéralités).

Option 2 : Droit des affaires 2 (entreprise en difficultés), Droit international privé 2.

UEC2 - 10 ECTS

2 matières obligatoires avec TD selon l'option suivie :

Option 1 : Droit international privé 2, Droit du commerce international.

Option 2 : Droit civil 4 (successions et libéralités), Droit du commerce international.

Options 1 et 2 : 2 matières sans TD parmi : Droit maritime, Droit de la construction, Grands systèmes de droit contemporains 2 (Common law), Philosophie du droit, Sociologie historique du droit, Histoire du droit patrimonial de la famille, Droit de la propriété intellectuelle (brevets, marques, propriété littéraire et artistique), Droit pénal spécial.

Un enseignement obligatoire d'anglais.

Un enseignement facultatif : Atelier de professionnalisation.

La formation dispensée en master 2 Droit immobilier et de la construction est la suivante:

Volet formation initiale : 60 ECTS

Enseignements obligatoires

- Droit de la construction

- Droit de l'urbanisme

- Droit de la promotion immobilière

- Anglais juridique

- Pratique du droit de la construction

Enseignements à option

- Financement du logement

- Droit de l'environnement

- Expertise immobilière
- Fiscalité immobilière
- Droit des contrats internationaux et droit comparé de la construction
- Droit public de la construction
- Droit de la copropriété
- Baux civils et commerciaux

L'étudiant doit effectuer un stage d'une durée de 3 mois minimum en entreprise, administration, ou en cabinet d'avocats, pendant l'année universitaire, avant ou après les examens.

Les étudiants en apprentissage doivent être à mi-temps en entreprise.

; Volet formation continue : 60 ECTS

Module 1

- Droit de la construction
- Droit de la copropriété
- Droit de l'urbanisme

Module 2

- Agents immobiliers
- Droit des baux civils
- Droit des baux commerciaux
- Fiscalité immobilière
- Ventes immobilières

; Modalités de contrôle des connaissances :

Dans le cadre de la formation initiale, le contrôle des connaissances porte sur l'ensemble des enseignements et s'effectue sous forme d'examens écrits, oraux (épreuves orales et exposé-discussion), contrôle continu, et stage.

Des mentions sont attribuées :

17-20 : mention très bien

15-17 : mention bien

13-15 : mention assez bien

10-13 : mention passable

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le diplôme est délivré sur délibération du jury du master concerné. Le jury est désigné chaque année par le président de l'Université dans les conditions prévues à l'article L.613-1 du Code de l'éducation.
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Le diplôme est délivré sur délibération du jury du master concerné. Le jury est désigné chaque année par le président de l'Université dans les conditions prévues à l'article L.613-1 du Code de l'éducation.
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2003	X		Jury composé d'enseignants-chercheurs et de professionnels.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 août 2002 modifié relatif au diplôme national de master.

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 24 octobre 2011 - n°20051890 et n°20051889 - relatif aux habilitations de l'Université Paris 2 à délivrer des diplômes nationaux.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Code de l'éducation - articles R613-32 à R613-3 relatifs à la VAE.

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

Formation initiale

2008-2009 : 407 candidatures - 35 admis à s'inscrire - 26 diplômés
2009-2010 : 307 candidatures - 35 admis à s'inscrire - 29 diplômés
2010-2011 : 222 candidatures - 34 admis à s'inscrire - 30 diplômés
2011-2012 : 279 candidatures - 30 admis à s'inscrire - 27 diplômés
2012-2013 : 303 candidatures - 34 admis à s'inscrire - 30 diplômés

Formation continue

2008-2009 : 39 candidatures - 23 admis à s'inscrire - 19 diplômés
2009-2010 : 42 candidatures - 27 admis à s'inscrire - 22 diplômés
2010-2011 : 47 candidatures - 24 admis à s'inscrire - 19 diplômés
2011-2012 : 53 candidatures - 34 admis à s'inscrire - 30 diplômés
2012-2013 : 44 candidatures - 23 admis à s'inscrire - 18 diplômés

Autres sources d'information :

[Site internet de l'autorité délivrant la certification](#)

Lieu(x) de certification :

Université Panthéon Assas - Paris 2 : Île-de-France - Paris (75) [Paris 5ème]

Université Panthéon-Assas Paris 2 - 12 place du Panthéon Paris 5ème

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université Paris 2 - 12 place du Panthéon Paris 5ème

Historique de la certification :

Le master 2 Droit immobilier et de la construction a pris la suite du DESS Droit immobilier et de la construction créé en 1988.